



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service économie agricole Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 21

Réf. : n° logics : 044202501107061-001
n° dossier : 51250098

Madame, Monsieur le Maire

Mairie de **VRAUX**
3 place de la Mairie
51150 Vraux

Châlons-en-Champagne, le 11 juillet 2025

Objet : contrôle des structures – demande d'affichage des publicités en mairie

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser la copie de l'accusé de réception de dossier complet valant décision d'autorisation d'exploiter prise par le Préfet de région dans le cadre de la procédure d'autorisation préalable d'exploiter concernant la constitution de l'exploitation l'EARL TERRE D'AVENIR.

Cet accusé de réception de dossier complet doit faire l'objet d'un affichage en mairie d'une durée d'un mois.

A l'issue de cette période d'affichage, je vous saurais gré de bien vouloir retourner le certificat d'affichage ci-joint selon les modalités décrites sur celui-ci.

Les services de la DDT de la Marne, contrôle de structures (Tél : 03 26 70 81 44 – mail : ddt-cds@marne.gouv.fr) restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service Économie Agricole,

Landry VILLIERE

PJ :

- une publicité à afficher dès réception du présent courrier pendant 1 mois en mairie ;
- un certificat d'affichage à compléter et à retourner à la fin de la période d'affichage.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE EN MAIRIE D’UNE PUBLICITE
CONCERNANT LE CONTROLE DES STRUCTURES
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Article R331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Je soussigné(e)

Nom GALICHER.....Prénom Sabine.....

Maire de la commune de **VRAUX**

certifie avoir procédé du 18 / 08 / 2025.....

au inclus ⁽¹⁾

à l’affichage en mairie de l’accusé de réception de dossier complet valant décision dans le cadre de la demande d’autorisation d’exploiter n°044202501107061-001 dossier logics - n° dossier 51250098 enregistrée complète le 14/02/2025 par la Direction Départementale des Territoires de la Marne, conformément aux dispositions de l’article R. 331-4 du Code rural et de la Pêche Maritime.

A VRAUX.....,le

Signature de Mme, M le Maire

A retourner **dès la fin de période d’affichage** par mail : ddt-cds@marne.gouv.fr

⁽¹⁾ durée d’affichage = 1 mois



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202501107061-001
n°dossier : 51250098

Le Préfet

à

EARL TERRE D'AVENIR
17 route des grandes loges

51150 VRAUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/02/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14/02/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 210.2301 ha à AIGNY (51150), CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000), CONDE-SUR-MARNE (51150), ISSE (51150), JUVIGNY (51150), L'EPINE (51460), LES GRANDES-LOGES (51400), LIVRY-LOUVERCY (51400), SARRY (51520), VRAUX (51150), actuellement mises en valeur par EARL 90, EARL ANDRE CODER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51250098** – logics n° 044202501107061-001, il est réputé complet à la date du **14/02/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14/06/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL TERRE D'AVENIR demeurant à VRAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 210.2301 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51150 AIGNY	000 ZV 17	0.1688
	000 ZV 19	0.1706
	000 ZV 16	8.0501
	000 ZV 18	1.1640
	000 ZE 69	0.1908
	000 ZE 68	0.2212
	000 ZE 22	0.9400
51520 SARRY	000 YK 7	2.9381
51150 ISSE	000 ZR 43	0.3070
51150 CONDE-SUR-MARNE	000 ZT 1	8.3910
51460 L'EPINE	000 ZO 13	2.4960
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE	000 ZB 33	1.5280
	000 ZB 27	5.9110
	000 ZA 41	11.9189
	000 ZA 7	0.2900
	000 ZA 10	4.2600
51400 LIVRY-LOUVERCY	000 YS 30	5.0000
	000 YS 32	2.0770
	000 YS 31	4.2486
51400 LES GRANDES-LOGES	000 YM 18	15.1850
	000 YM 8	0.3200
	000 YM 7	2.2567
51150 VRAUX	000 ZW 11	1.7540
	000 ZW 10	2.6159
	000 ZT 3	2.4807
	000 ZS 53	2.4497
	000 ZO 10	6.7086
	000 ZS 52	2.4037
	000 ZS 46	5.3753
	000 ZS 45	0.2491
	000 ZS 26	3.8455
	000 ZS 49	3.6695
	000 ZO 53	0.0714
	000 ZO 62	0.0639
	000 ZS 25	5.4850
	000 ZO 59	0.4433
	000 ZO 55	0.1711

	000 ZO 26	0.8822
	000 ZO 24	4.0857
	000 ZL 54	0.4935
	000 ZL 53	0.3953
	000 ZL 52	0.4783
	000 ZK 39	2.1517
	000 ZK 35	2.1215
	000 ZT 28	1.0580
	000 ZT 5	0.9607
	000 ZT 4	0.3613
	000 ZS 48	2.6317
	000 ZS 47	1.9551
	000 ZS 44	2.2127
	000 ZS 24	11.0412
	000 ZS 23	0.1920
	000 ZS 22	0.6527
	000 ZS 21	2.6380
	000 ZO 67	0.5452
	000 ZO 64	3.4736
	000 ZO 61	0.5667
	000 ZO 60	4.1532
	000 ZO 54	1.9436
	000 ZO 50	3.2579
	000 ZO 46	3.9272
	000 ZO 23	3.2123
	000 ZN 15	0.3504
	000 ZK 40	2.1518
	000 ZK 32	0.3341
	000 OC 1590	0.5126
	000 OC 757	0.3950
51150 JUVIGNY	000 ZY 17	8.4472
	000 ZY 16	2.1859
	000 ZP 50	7.6721
	000 YI 43	1.5674
	000 YI 42	0.9967
	000 ZW 3	3.2783
	000 ZP 51	1.4281
	000 ZP 33	2.0911
	000 ZP 31	7.6086